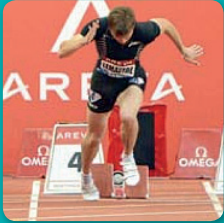




FORMATIONS



CQP Athlé

Animateur
d'athlétisme &
Technicien sportif
d'athlétisme

Vous souhaitez vous lancer
dans **l'encadrement** en Athlétisme ?

Vous voulez régulariser votre situation
d'**entraîneur rémunéré** ?

Vous rêvez de devenir
entraîneur professionnel ?

LES CQP SONT FAITS POUR VOUS !



Le cadre **réglementaire** :

Le code du sport oblige à posséder un diplôme reconnu par l'Etat pour encadrer l'athlétisme contre rémunération.

La FFA met maintenant à disposition de ses licenciés de nouveaux outils de formation et de professionnalisation : les certificats de qualification professionnelle (CQP) qui répondent à cette réglementation.

Le CQP peut donc servir à :

- ➔ **Régulariser** la situation des encadrants rémunérés à temps partiel déjà en place ;
- ➔ Permettre aux entraîneurs d'**accéder à une rémunération** occasionnelle ;
- ➔ **Créer des emplois** mixtes au sein des structures comprenant une partie encadrement et une partie administrative.



2 DIPLÔMES DISTINCTS

avec diverses options couvrant l'ensemble de l'athlétisme



CQP

ANIMATEUR
D'ATHLÉTISME



CQP

ANIMATEUR
D'ATHLÉTISME



CQP

TECHNICIEN
D'ATHLÉTISME

→ Option **École d'athlé**

Permet l'encadrement des **jeunes de l'école d'athlétisme** (3 - 16 ans) avec pour objectif le développement des qualités athlétiques de l'enfant, de découverte et de préparation à la spécialisation.

→ Option **Athlé loisirs**

Permet l'encadrement du **secteur athlé loisirs** (condition physique, marche nordique, running...) avec pour objectif de maintenir ou développer la forme physique de publics loisirs de tous âges, en dehors des aspects compétitifs.

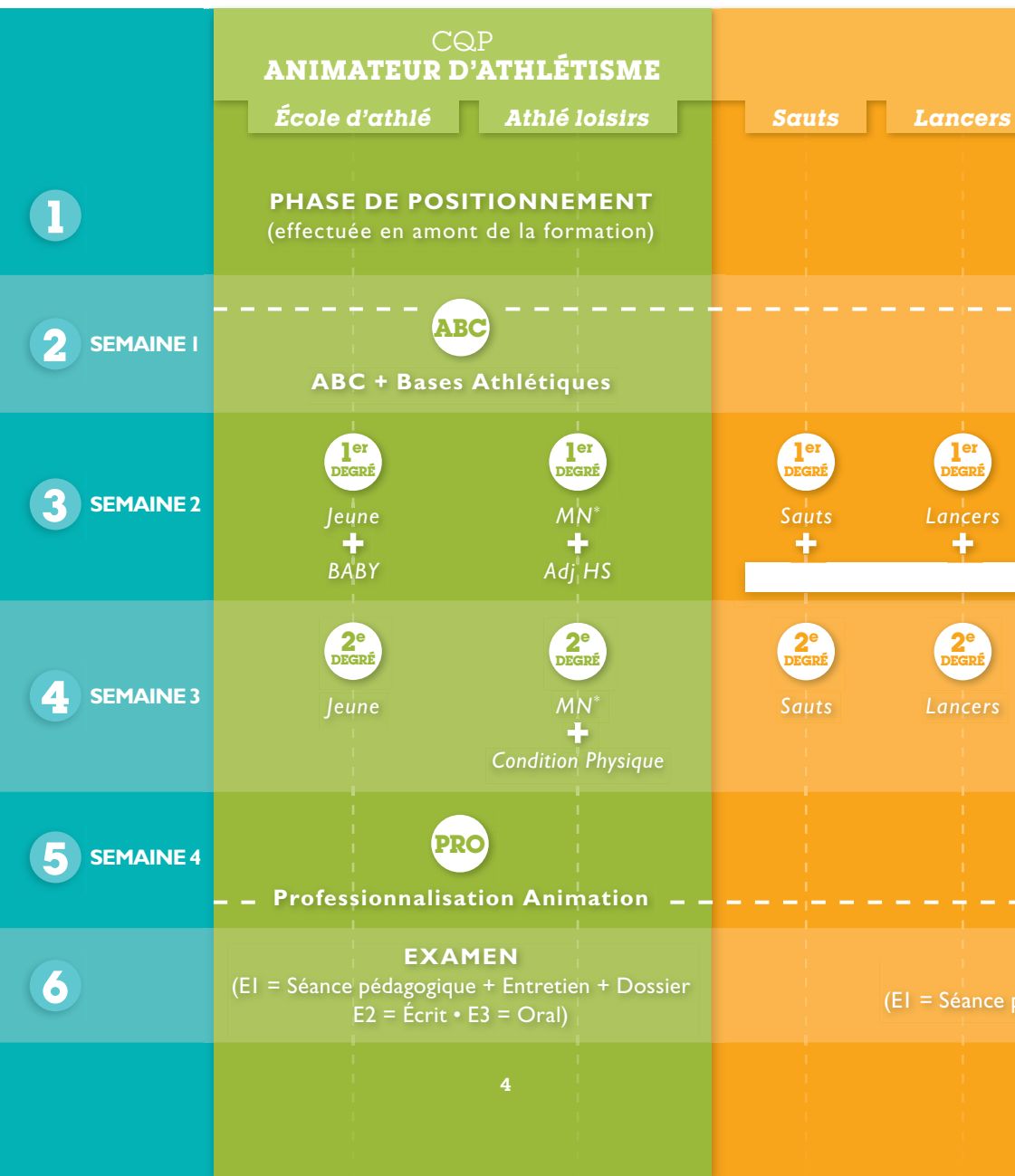
→ Option **Famille**

Permet l'encadrement des **groupes de spécialités** (par option comme les diplômes fédéraux) avec pour objectif de conduire un groupe d'athlètes de plus de 14 ans (maximum 20) de la phase de spécialisation jusqu'à la phase de préparation de la compétition. Le titulaire d'une option est limité à l'encadrement d'un groupe de spécialités.

Ces diplômes permettent **l'encadrement** contre rémunération jusqu'à **360 heures par an** et ne s'appliquent qu'au public et au champ défini par leur option. Il est tout à fait possible de cumuler plusieurs CQP et plusieurs options. La limitation d'heures concerne la partie encadrement d'autres tâches (administratives, communicationnelles, développement, d'entretien matériel etc...) peuvent bien sûr venir compléter l'emploi du temps du salarié.

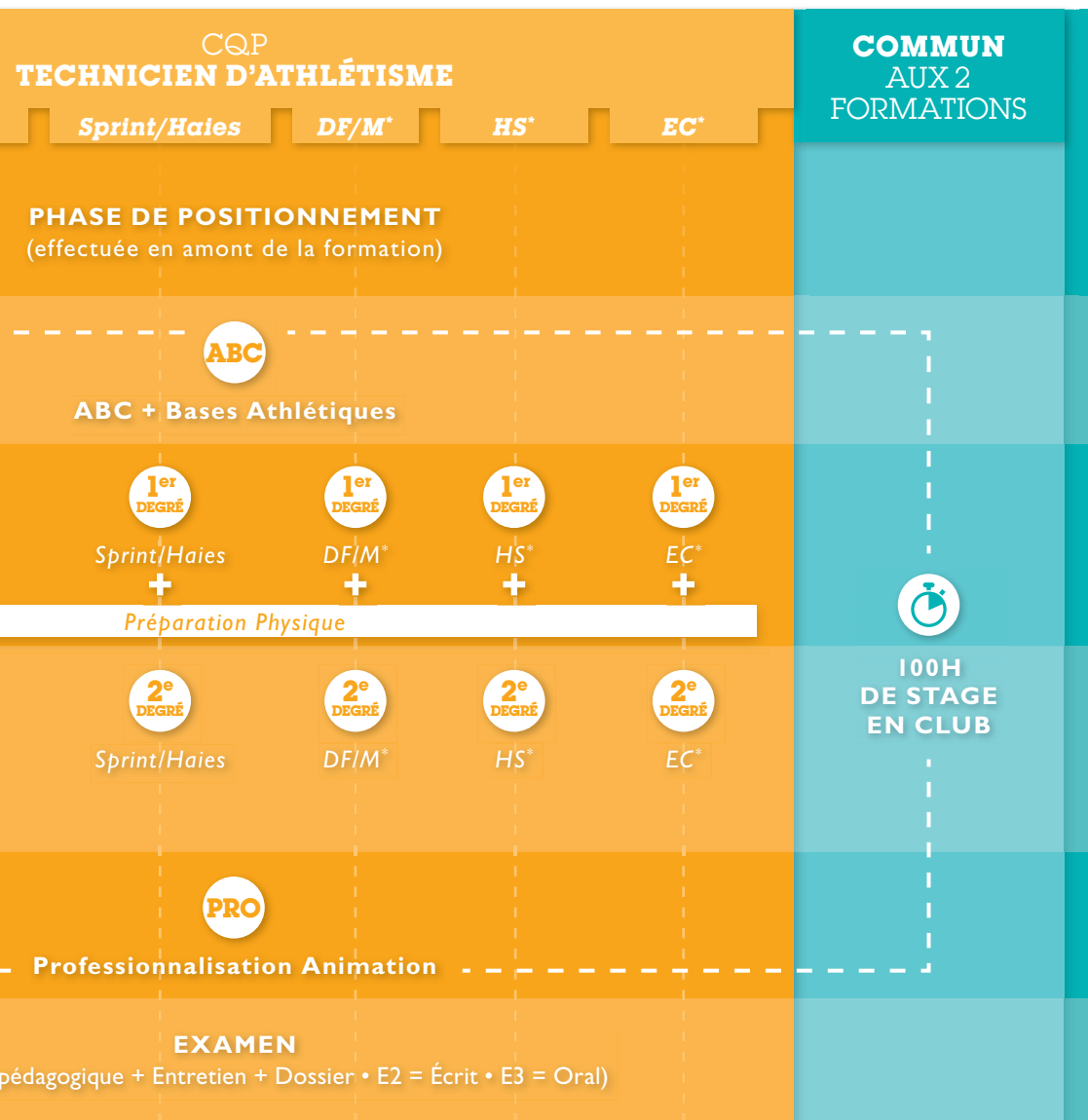
QUEL EST LE **CONTENU DES FC**

Les formations menant à l'obtention des CQP sont des formations certifiées par le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports fédéral et se dérouleront dans la mesure du possible entre septembre et mai.



FORMATIONS ?

courtes, composés de **150 h** en centre et **100 h** en structure, elles sont basées sur le cursus
 nombre et juin de chaque saison selon le schéma suivant :





QUEL INVESTISSEMENT ?

Les coûts de formation pourront être pris en charge par les organismes financeurs de la formation professionnelle (conseils régionaux, AGEFOS, Pôle emploi etc...) ou être intégrés dans les dispositifs d'aide à l'emploi. Dans ce cas la prise en charge peut être complète.

➔ *Renseignez-vous auprès des organismes de votre lieu de résidence ou en contactant serviceclubs@athle.fr*



DATES DES FORMATIONS

➔ **CQP Animateur** : inscription à compter de juin 2014
début de formation : dernier trimestre 2014

➔ **CQP technicien** : inscription dernier trimestre 2014
début de formation allégée* : janvier 2015
début de formation complète : dernier trimestre 2015

*conditions à retrouver sur athle.fr



Comment accéder au CQP ?

Il existe 3 voies d'accès possibles, qui peuvent être combinées :

Voie	La formation complète ou allégée	La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	Les équivalences complètes ou partielles
Modalités	Inscription, formation, examen	Rédaction dossier en 2 parties	Dossier de demande simple
Public	Tous (PSC I, Majeurs, 100 h d'athlétisme)	600 h d'expérience sur une période de 3 ans	Titulaires de certains diplômes proches



OBTENIR UN CQP

c'est maîtriser **5 blocs** de **compétences spécifiques**



CQP ANIMATEUR D'ATHLÉTISME

- 1 *Accueil et information*
- 2 *Conduite de séances*
- 3 *Dynamisation de l'activité*
- 4 *Intégration dans la structure*
- 5 *Protection des personnes*

CQP TECHNICIEN D'ATHLÉTISME



- 1 *Projet d'entraînement*
- 2 *Conduite de séances*
- 3 *Préparation et optimisation*
- 4 *Intégration dans la structure*
- 5 *Protection des personnes*





DATES, SITES, INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

- **auprès de la FFA : Olivier Bortolameolli** : 01 53 80 70 41
olivier.bortolameolli@athle.fr
- **auprès des cadres techniques responsables de zone :**
 - Ile de France - Julie Huberson** : julie.huberson@athle.fr
 - Sud-Ouest - Frederic Taillard** : frederic.taillard@athle.fr
 - Nord-Ouest - Alain Donias** : donias.alain@neuf.fr
 - Sud Est - Loubna Hasseine** : loubna.hasseine@athlelara.com
 - Nord Est - Stephane Burczynski** : stephane.burczynski@athle.fr
- **et sur Athlé.fr**



www.athle.fr

Fédération française d'athlétisme
33, avenue Pierre-de-Coubertin, 75640 Paris Cedex 13
e-mail : ffa@athle.fr – Tél. : 01 53 80 70 00